

The background is a solid yellow color. It features several decorative elements: a dark blue star in the top right, a teal star in the middle left, and a red star in the middle right. At the bottom, there is a stylized rainbow with bands of teal, orange, and dark blue, and a teal star in the bottom left. The text is arranged in a central white cloud shape.

# Cama

Commission d'admission  
des modes d'accueil

## Attribution des places en crèches municipales

mixité • inclusion • équité •  
transparence • anonymat

9

crèches  
municipales

2

crèches  
gérées par  
des associations  
pour la Ville

563  
places

pour les petit.e.s  
montreuillois.es

Les crèches municipales proposent de l'accueil régulier et occasionnel aux Montreuillois de 0 à 3 ans. Ils sont accueillis, à temps complet ou à temps partiel de 1 à 5 jours, au minimum à la demi-journée.

L'accueil est adapté aux enfants en situation de handicap.

### Qu'est ce que la cama ?

Chaque année au printemps et à l'automne, une commission d'admission des modes d'accueil (cama) se réunit afin d'étudier les demandes et d'attribuer les places en crèche en fonction des disponibilités et dans un souci de mixité sociale et des âges.

Les demandes sont étudiées de façon collégiale à partir de **critères objectifs** auxquels correspond un nombre de points.

**La cama du printemps permet une rentrée en septembre et la cama d'automne une rentrée en janvier pour les bébés nés dans l'année en cours.**

### Qui compose la cama ?

La direction de la petite enfance, les directions des crèches municipales, les relais petite enfance et la Protection Maternelle Infantile (PMI).

## Étapes pour l'inscription

Votre inscription auprès de l'Accueil Prestation à l'Enfant (A.P.E) est nécessaire afin de créer votre dossier.

### Étape 1

Prenez rendez-vous avec le service de l'Accueil Prestation à l'Enfant (APE), soit par téléphone au **01.48.70.62.95**, soit en ligne **<https://www.montreuil.fr/demarches/prendre-rendez-vous-avec-nos-services>**



### Étape 2

**Le jour du rendez-vous, enregistrez votre arrivée à l'accueil de la Tour Altais.**

Les agents d'accueil vérifient que votre dossier est complet.

**Rappel des pièces à fournir :**

- acte de naissance ou certificat de grossesse
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- pour un dossier d'hébergement, contacter le 01 48 70 62 95
- pour les personnes hébergées par le 115 : attestation du lieu d'hébergement

Les relais petite enfance sont là pour vous aider à définir votre projet d'accueil.



Conditions  
pour déposer  
un dossier  
à la cama :

Résider  
à Montreuil

Ne déposer  
qu'un seul  
dossier  
par année  
civile

Être à son  
4<sup>e</sup> mois  
de grossesse  
minimum

- attestation du quotient familial ou le.s avis d'imposition du.s des parents (pour les deux parents si famille bi-parentale)
- justificatif de la situation professionnelle : attestation employeur, bulletin de paie, contrat de travail...

**Vous êtes ensuite reçus à l'APE pour effectuer votre inscription administrative.**

## Critères d'examen de tous les dossiers

- Quotient familial
- Situation professionnelle du/des parent.s
- Historique des demandes, des admissions et des refus en crèche municipale

## Critères d'examen des dossiers spécifiques

- Protection de l'enfance
- Enfant, parent ou fratrie en situation de handicap
- Accident de la vie
- Accompagnement par des partenaires sociaux
- Accompagnement par des partenaires médicaux
- Hébergement urgence/précaire
- Naissances multiples : jumeaux ou plus
- Fratries rapprochées : plusieurs enfants de moins de 3 ans non scolarisés
- Famille monoparentale

Si vous avez réalisé votre inscription avant la naissance de votre enfant, vous devez, dans le mois suivant sa naissance, confirmer votre demande en adressant l'acte de naissance à [apecorrespondancesfamilles@montreuil.fr](mailto:apecorrespondancesfamilles@montreuil.fr). Dans le cas contraire, cela constitue un motif de refus automatique.

### Au moment de cette inscription :

- vous pouvez choisir deux crèches
  - vous avez la possibilité de déclarer une situation spécifique sociale, familiale, médicale pour vous et/ou votre enfant.
- Si vous déclarez une situation particulière, vous serez recontacté.e.s par la direction de la petite enfance afin de finaliser votre dossier en y ajoutant les justificatifs nécessaires.

### Étape 3

Après la cama, consultez la réponse sur le portail famille. En cas de refus, contactez les relais petite enfance pour un accompagnement dans vos recherches.

# Plus d'infos sur la cama et les modes d'accueil

★ **Les trois relais petite enfance :**  
Pauline Kergomard, Sur le toit et Boissière

★ **Le guide parents, futurs parents :**  
disponible dans les équipements municipaux  
et sur [montreuil.fr](http://montreuil.fr)

★ **[montreuil.fr](http://montreuil.fr)**

